



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33099

Texte de la question

M. Marc Goua sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre (SVT) en classe de seconde. Il serait question de supprimer les SVT en tant que discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux. Ce projet paraît particulièrement inopportun. Les objets d'études que sont la vie et la terre sont au cœur des enjeux de demain. La suppression de cette matière risque de faire chuter les vocations et risque de renforcer la désaffection de jeunes pour ces domaines de recherche qui sont pourtant essentiels. L'enseignement des SVT doit avoir toute sa place si l'on veut faire de la France un pays de pointe en ce qui concerne la recherche fondamentale et appliquée, si l'on veut être à la hauteur des enjeux environnementaux, si l'on veut stimuler l'innovation et prendre toute notre place dans la compétition économique mondiale. Au surplus, l'enseignement des SVT participe de la diffusion d'une culture scientifique nécessaire à tout citoyen et représente un champ disciplinaire porteur d'emplois. Il lui demande donc pour toutes ces raisons de renoncer à la suppression de l'enseignement obligatoire des SVT en classe de seconde.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Goua](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33099

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8943

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475